

N° 2018/O2/064

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**OBJET :** RESPECT DU STATUT DE LA CORSE, RESPECT DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS PAR L'ETAT ET OUVERTURE ANNUELLE DU CONCOURS D'AGREGATION EN LANGUE CORSE.

---

**VU** le Plan Lingua 2020 adopté par l'Assemblée de Corse le 17 avril 2015,

**VU** l'article L4424-1 du Code général des collectivités territoriales disposant : « A cette fin, après concertation avec le président du conseil exécutif de Corse, l'Etat fait connaître à l'Assemblée de Corse les moyens qu'il se propose d'attribuer à l'académie de Corse. La structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'Etat à l'académie de Corse et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre le représentant de l'Etat et le président du conseil exécutif mandaté à cet effet. »,

**VU** l'arrêté du 15 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation,

**CONSIDERANT** le besoin de constituer un corps d'agrégés en langue et culture corses afin de garantir l'équité des carrières et de poursuivre l'équipement linguistique de la langue corse,

**CONSIDERANT** les carences et les inconséquences de l'Etat dans l'application de la convention Etat-CdC relative à la langue corse,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'INQUIETE** du double discours de l'Etat relatif à l'éducation.

**S'INQUIETE** de l'annonce de la diminution de postes annoncée par le Ministre de l'éducation.

**EXPRIME** son interrogation quant à la volonté de l'Etat de promouvoir l'enseignement du corse pour tous tant les moyens comme les résultats ne correspondent pas aux engagements pris avec la Collectivité de Corse.

**DEMANDE** au Ministre de l'Education d'ouvrir chaque année au moins un poste à l'agrégation avec l'option « Langue corse ».

**DEMANDE** à Madame la Rectrice de lui communiquer toutes les données et statistiques relatives à l'Education en Corse (postes, résultats, performance, comparaison avec les autres territoires, équité...).

**DEMANDE** au Ministre de l'Education de respecter le statut particulier de la Corse.

**MANDATE** le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse afin qu'ils procèdent à toutes les démarches utiles relatives à la défense de l'éducation et de la langue corse.